

PROGRAMME PLAN DIRECTEUR VÉLO

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de soutenir les MRC situées dans la région du Bas-Saint-Laurent touristique dans la mise en place d'un plan directeur vélo. Ce document constitue un outil de planification essentiel afin d'orienter et de structurer l'offre touristique vélo d'une façon cohérente sur l'ensemble du territoire bas-laurentien.

Au final, l'ensemble des plans directeurs vélo doivent contribuer à faire du Bas-Saint-Laurent une destination vélo unique, diversifiée, sécuritaire, accueillante pour toutes les clientèles qui veulent découvrir le territoire de façon durable, authentique et en toute saison.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Planifier le déploiement d'un réseau cyclable structuré et sécuritaire de manière à favoriser la mobilité durable et l'attractivité;
- Assurer un développement de l'offre touristique à vélo complète et intégrée sur l'ensemble du territoire de Tourisme Bas-Saint-Laurent;
- Favoriser la concertation des partenaires régionaux, des élus et de la population afin d'identifier des objectifs communs et d'assurer l'arrimage des initiatives pour le développement du produit cycliste;
- Élaborer une stratégie de développement identifiant les priorités et les actions à mettre en œuvre pour structurer le produit vélo et en assurer la qualité et la durabilité.

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Seulement les MRC situées sur le territoire de Tourisme Bas-Saint-Laurent sont admissibles à une aide financière.

PROJETS ADMISSIBLES

Seulement les projets visant à produire un plan directeur vélo touchant l'ensemble du territoire d'une MRC sont admissibles.

Le plan directeur doit être préparé par une firme spécialisée et il doit contenir :

- Un portrait de la MRC et une liste exhaustive des enjeux et des besoins (diagnostic vélo);
- Une présentation de la vision et des objectifs prioritaires de la MRC;
- L'identification et la caractérisation des circuits, des boucles, des sentiers structurants et à fort potentiel récréotouristique (connexion avec les attraits, les lieux d'hébergement et les autres services touristiques);
- Plan d'action pour assurer la mise en place du réseau cyclable et des infrastructures vélo (tracé, aménagement, services pour les cyclistes, cartographie selon charte régionale, suivi rigoureux et entretien des aménagements).

CONDITIONS MINIMALES DE RECEVABILITÉ

- Se réaliser sur le territoire de la région touristique du Bas-Saint-Laurent;
- Se réaliser dans les 12 mois suivants la date de la lettre d'annonce;
- Être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec.

MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE

Mise de fonds minimale du promoteur	10 % des coûts totaux
Aide maximale accordée	50 % des coûts admissibles, maximum 20 000 \$

Le promoteur doit respecter les exigences minimales en matière de visibilité, telles que définies dans la convention d'aide établie lors de l'approbation du projet.

COÛTS ADMISSIBLES

- Les honoraires professionnels de firmes ou de consultants spécialisés pour la production du plan directeur vélo;
- Le salaire d'une personne chargée de projet, dont le temps de travail est dédié spécifiquement à la production du plan directeur vélo;
- Les frais de déplacement et les autres frais inhérents à la production du plan directeur vélo;
- La partie non remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles.

COÛTS NON ADMISSIBLES

- Les salaires, les frais d'exploitation et les frais de gestion courants;
- La mise à niveau ou le remplacement des équipements ou infrastructures;
- Les dons et les contributions en nature ou en services;
- La partie remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles;
- Les transferts d'actifs;
- Les frais usuels d'entretien;
- Les frais de financement;
- Les coûts pour lesquels l'entreprise a pris des engagements contractuels avant le dépôt de la demande d'aide financière;
- Les dépassements de coûts.

DÉPÔT ET CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

1. Remplir le formulaire de demande fourni par Tourisme Bas-Saint-Laurent et déposer l'ensemble des documents exigés;
2. Retourner le formulaire complété, accompagné du devis d'appel d'offres et des soumissions reçues à programmes@bassaintlaurent.ca;
3. Analyse du dossier par un comité interne;
4. Envoi de la lettre d'annonce mentionnant le montant accordé;
5. Envoi et signature de la convention;
6. Réception du rapport de projet et validation des documents afin de procéder au déboursement.

Tourisme Bas-Saint-Laurent reçoit les demandes en continu ou jusqu'à épuisement des fonds.

Pour information : 418 867-1272 ou programmes@bassaintlaurent.ca